

ORDONNANCE COLLECTIVE

TITRE DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE	Numéro
Initier un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2 ¹ par écouvillonnage nasopharyngé et oropharyngé	OC-CISSS-133
Référence à un protocole <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Date d'entrée en vigueur	13 mars 2020
Date de la dernière révision	15 avril 2020
Date prévue de la prochaine révision	Avril 2023

Objectifs visés

- Identifier rapidement tous les cas suspects de COVID-19
- Signaler tout cas de COVID-19 positif
- Assurer le suivi des résultats
- Contrôler la transmission du virus
- Orienter la personne vers un confinement à domicile ou un lieu de consultation au besoin

Professionnels habilités À DÉCIDER d'appliquer l'ordonnance collective

- Infirmières
- Inhalothérapeutes

Exigences

- Être habilité à procéder au prélèvement par écouvillonnage oropharyngé et nasopharyngé
- Être habilité à revêtir et à retirer l'équipement de protection individuel (ÉPI) approprié
- Connaître les critères de dépistage et de priorisation du test en vigueur

Professionnels ou personnes habilités À PROCÉDER au prélèvement par écouvillonnage oropharyngé et nasopharyngé.

- Tout professionnel autorisé selon son champ d'exercices et ses activités réservées
- Tout autre professionnel selon des autorisations spéciales obtenues par des ordres professionnels dans le contexte d'urgence sanitaire

Lieux d'application

CISSS des Laurentides dont :

- Hôpitaux
- Centres d'hébergement en soins de longue durée (CHSLD)
- Ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF)
- Résidences privées pour aînés (RPA)
- Cliniques de dépistage COVID-19 et cliniques désignées d'évaluation

Tout autre lieu où se retrouve une personne répondant aux critères de dépistage en vigueur

¹ SARS-CoV-2 : Pathogène en cause dans l'infection COVID-19

Service(s) visé(s)

Toutes les unités d'hospitalisation, l'urgence, SAD, CHSLD, CDÉ et autres lieux où les dépistages ont cours.

Situation clinique ou clientèle visée

Toute personne (usager, résident, intervenant ou autre) qui présente des symptômes compatibles avec la COVID-19 et qui répond aux critères de dépistage et de priorisation du test en vigueur

Activité(s) professionnelle(s) visée(s)**Infirmière**

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance
- Effectuer des examens et des tests diagnostiques invasifs, selon une ordonnance

Inhalothérapeute

- Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance
- Évaluer la condition cardiorespiratoire d'une personne symptomatique

Indications

- Présences de symptômes compatibles avec la COVID-19 (principaux symptômes : fièvre, toux, dyspnée, perte de goût ou d'odorat)

Et/Ou

- Critères d'exposition

Et

- Répondre aux critères de priorisation du test définis par le Directeur national de santé publique

Intention ou cible thérapeutique (non applicable)**Situations exigeant une consultation médicale obligatoire**

L'orientation vers un médecin ou une IPS-PL doit se faire lorsque des signes et symptômes, pouvant suggérer une maladie modérée à sévère, sont évalués et en respect de la trajectoire établie par le comité de la sécurité civile du CISSS des Laurentides.

Signes vitaux instables :

- Fréquence cardiaque inférieure à 60/min ou supérieure à 110/min
- Fréquence respiratoire supérieure à 20/min
- Pression artérielle systolique inférieure à 90 mmHg
- Température inférieure à 35 °C
- Saturation (SaO₂) inférieure à 94 %
- Altération de l'état de conscience
- Atteinte de l'état général
- Confusion
- Pour la clientèle pédiatrique, se référer aux normes de signes vitaux selon l'âge

Signes et symptômes pouvant suggérer une maladie modérée à sévère :

- Déshydratation
- Apparition et aggravation des symptômes
- Dyspnée
- Douleur thoracique
- Usager âgé de 2 ans et moins
- Usager de 65 ans et plus
- Femme enceinte
- Vomissements répétés
- Convulsions
- Fièvre chez une clientèle à risque (immunosupprimée, ou cancer actif ou selon le jugement de l'infirmière)
- Céphalée intense
- Hémoptysie
- Comorbidité cardiaque et respiratoire
- Œdème d'apparition nouvelle des membres inférieurs ou augmentation de l'œdème déjà connue

Contre-indication(s) au prélèvement

- Obstruction des voies nasales
- Épistaxis active
- Chirurgie récente de la bouche ou du nez
- Laryngospasme (stridor)

Directive(s) – Intervention(s)

1. Pour l'infirmière ou l'inhalothérapeute :

Procéder à l'évaluation clinique de la personne et déterminer selon les signes et symptômes ci-haut mentionnés (*situations exigeant une consultation médicale obligatoire*) la nécessité de référer la personne pour une évaluation médicale

Évaluer si la personne rencontre les indications afin de procéder à un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2² par écouvillonnage nasopharyngé et oropharyngé.

➤ Le faire soit même ou confier cette activité à un professionnel autorisé

2. Effectuer le prélèvement de dépistage des personnes identifiées comme répondant aux indications
3. Se référer à la technique de soin de la Méthode de soins informatisée (MSI) : *Prélèvement des sécrétions des voies respiratoires supérieures*
4. Effectuer le prélèvement par écouvillonnage nasopharyngé et oropharyngé
5. Décontaminer l'extérieur des tubes de prélèvements avec une lingette désinfectante de peroxyde d'hydrogène ou produit chloré habituellement utilisé
6. Acheminer le prélèvement en inscrivant les informations sur la demande d'analyse selon la procédure établie avec le laboratoire Optilab au CISSS des Laurentides
7. Remettre les consignes d'auto-isolément et d'autosoins que l'on retrouve sur les publications du MSSS <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>
8. Effectuer le suivi clinique des résultats et de l'usager (voir la section : *Communication du résultat et du suivi de la présente ordonnance*)

Pour l'urgence

1. Procéder au prétriage (garder l'usager à l'extérieur du triage)
2. Accompagner l'usager dans la zone de décontamination ou d'isolement désignée
3. Poursuivre les étapes 1 à 8 de la section précédente

² SARS-CoV-2 : Pathogène en cause dans l'infection COVID-19

Communication du résultat et du suivi

- Si un résultat est transmis à l'infirmière responsable du secteur visé ou de la clinique désignée COVID-19
 - **Résultat négatif** : l'infirmière doit vérifier auprès de l'usager s'il a reçu une recommandation d'isolement à domicile dans les 14 jours précédant le début de ses symptômes.
 - Si oui, poursuivre l'isolement et l'observation des symptômes pour la durée complète de 14 jours suivant la dernière exposition, et ce, malgré le résultat de test négatif.
 - Sinon, lever l'isolement et respecter les recommandations en vigueur de la Direction de la santé publique

N.B. La transmission d'un résultat négatif n'est pas une activité réservée, par conséquent, dans un esprit de collaboration interprofessionnelle, l'infirmière peut confier cette activité à un autre intervenant à partir du moment qu'il a les compétences et les outils nécessaires

- **Résultat positif** : l'infirmière signalera au professionnel de garde en maladies infectieuses de la Direction de la santé publique afin qu'une enquête soit débutée. Au surplus, l'infirmière est autorisée à signer un arrêt de travail, le cas échéant, pour une période n'excédant pas 14 jours au nom du médecin prescripteur identifié (voir l'annexe 1). Si la personne dépistée est un travailleur de la santé du CIUSSS des Laurentides ou si la personne dépistée est un usager dans un établissement du CIUSSS (hôpital, urgences, CHSLD, réadaptation, etc.), l'infirmière signalera aussi à la personne de garde du service de prévention et contrôle des infections (PCI) de son établissement.

Outils de référence et sources

CIUSSS de la Capitale-Nationale. (2020). Ordonnance collective : *Initier un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2 par écouvillonnage nasopharyngé et oropharyngé*. Direction des soins infirmiers.

CIUSSS du Centre- Sud- de l'île- de- Montréal (2020) Ordonnance collective : *Initier un prélèvement nasopharyngé et oropharyngé pour le dépistage et la recherche du virus SRAS-CoV-2 (COVID-19)*

Institut national de santé publique (INSPQ). Comité sur les infections nosocomiales du Québec. *COVID-19 : Recommandations intérimaires sur les mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux aigus*. 10 avril 2020.

Méthodes de soins informatisées des Laurentides (MSI). (2017). Prélèvement des sécrétions des voies respiratoires supérieures. Repéré à : <http://msi.expertise-sante.com/fr/methode/prelevement-des-secrections-des-voies-respiratoires-superieures?keys=influenza>

Identification du médecin répondant

Président du CMDP

Identification du médecin prescripteur

Directeur de la santé publique

ORDONNANCE COLLECTIVE

PERSONNES CONSULTÉES POUR LA VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

IDENTIFICATION		SIGNATURE	DATE
Personne consultée :			
Nom :	Julie Tremblay		14 avril 2020
Titre :	Médecin microbiologiste	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	Colette Lachaîne		13 mars 2020
Titre :	Médecin de l'urgence, Des Sommets	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	Chloé Jamaty		13 mars 2020
Titre :	Médecin de l'urgence, Saint-Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	France Sannino-Durand		13 mars 2020
Titre :	Médecin de l'urgence, Antoine-Labelle	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	Marc-Olivier Fournier		13 mars 2020
Titre :	Médecin de l'urgence, Argenteuil	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	Karine Plouffe		13 mars 2020
Titre :	Médecin de l'urgence, Lac-des-Deux-Montagnes	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	Marie-Christine Dorion		13 mars 2020
Titre :	Médecin de l'urgence, Lac-des-Deux-Montagnes	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	Marjolaine Lajoie		13 mars 2020
Titre :	Conseillère cadre aux pratiques professionnelles et collaboratives, DSM	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	Sophie Castonguay		12 avril 2020
Titre :	Conseillère cadre aux pratiques professionnelles et collaboratives, DSM	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	Geneviève Perreault		13 mars 2020
Titre :	Adjointe médicale à la protection et à la surveillance de l'état de santé de la population, DSPublique	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	

Élaboré par : François Bédard, conseiller cadre en soins infirmiers 2020-03-12
Nom, Titre de la personne Date

Révisé par : Chantale Séguin, conseillère cadre en soins infirmiers 2020-04-13
Nom, Titre de la personne Date

COLLABORATEURS	
Audrey Rochon	Steve Desjardins
Médecin de l'urgence de Saint-Jérôme	Directeur adjoint aux pratiques professionnelles
Daniel Bellemarre	Élie Boustani
Coordonnateur des urgences	Médecin et Directeur adjoint des services professionnels 1 ^{re} ligne
Renée Charpentier	Nom
Conseillère cadre en soins infirmiers	Titre de la personne
Benoit St-Denis	Nom
Chef de programme en prévention et contrôle des infections	Titre de la personne

SIGNATURES

Copie originale signée par 15 avril 2020
Docteur Paul-André Hudon
Président du conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
Date

Copie originale signée par 15 avril 2020
Madame Isabelle Yelle
Directrice des soins infirmiers
Date

Copie originale signée par 15 avril 2020
Madame Marie-Josée Lafontaine
Directrice des services multidisciplinaires
Date

ANNEXE 1



Cette case doit contenir: Nom de l'utilisateur, date de naissance et no. RAMQ

Nom de l'établissement : _____

Prescription découlant de l'ordonnance collective : *Initier un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2 par écouvillonnage nasopharyngé et oropharyngé (OC-CISS-133)*

ORDONNANCE : Prescription d'un arrêt de travail

Suite à la réception d'un résultat positif au test diagnostique pour le virus SARS-CoV-2 (COVID-19) reçu le (aaaa/mm/jj) _____ :

- Arrêt de travail du aaaa/mm/jj au aaaa/mm/jj , période ne pouvant excéder 14 jours.

Nom de l'infirmière

Signature

Permis

aaaa/mm/jj

Nom du médecin prescripteur : Dr Éric Goyer
Directeur de santé publique